Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260305-20260305_32-DE

CCA GGLOMÉRATION
CONCARNEAU CORNOUAILLE

Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU JEUDI 5 MARS 2026 **N° 20260305_32**

OBJET • Concession transport collectif avenant n°4

Nombre d'élus communautaires • 48
Présents • 38
Pouvoirs • 09
Votants • 47

Par convocation en date du 27 février 2026, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis le 5 mars 2026 à l'hôtel d'Agglomération à 18h30, sous la présidence de Monsieur Olivier BELLEC, Président.

PRÉSENTS • BACCON Alain, BELLEC Olivier, BIGOT Marc, BRAESCU-ANDRIEU Morgane, CARDUNER Didier, COCHENNEC Claude, COTTEN Michel, DAUTEL Christian, DERVOUT Dominique, DOUX-BETHUIS Sonia, DUPUY Julie, ÉCHIVARD Alain, ÉPARVIER Marie-Hélène, ESVANT Catherine, FRANÇOIS Brigitte, GOURLAOUEN Yveline, HÉMON Patrick-Marie, JAMET Marie-Thérèse, JANVIER Elisabeth, KERHERVÉ Julien, LE BON Thomas, LE BRAS Antony, LE BRETON Marie-Pierre, LE CORRE Thierry, LE GAILLARD Quentin, LE GUERN Annie, LE MOAL Karen, LOUSSOUARN Michel, MAO Denis, MARREC Sonia, MARTIN Annick, MARTIN Gérard, PAGNARD Guy, RANNOU Jacques, RENAULT Nathalie, SELLIN Yannick, VOISIN Valérie, MALLÉJACQ Éric.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR • CARON Fabien (pouvoir à M. COTTEN), GUILLOU Valérie (pouvoir à T. LE CORRE), LE NEVÉ Evelyne (pouvoir à Q. LE GAILLARD), BAQUÉ Maguy (pouvoir à A. ECHIVARD), FICHOU André (pouvoir à M.H EPARVIER), LE BARON René (pouvoir à A. LE GUERN), LE BLOAS Jean-Yves (pouvoir à M-P. LE BRETON), CAPITAINE Monique (pouvoir à S. MARREC), BANIEL Pierre (pouvoir à A. MARTIN).

ABSENTS • BESOMBES François.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE • Marc BIGOT

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260305-20260305_32-DE

Gérard MARTIN expose que tel que précisé à l'article 20 du contrat de concession, « toute modification pérenne ayant une incidence sur le contrat ou une annexe du contrat fera l'objet d'un avenant. C'est dans ce cadre qu'un avenant n°4 est proposé afin de préciser les impacts des modifications suivantes :

- Renouvellement de l'expérimentation de la gratuité du vendredi entre juin et septembre 2026,
- Mise à jour du montant de la redevance de mise à disposition des biens de CCA suite à la fourniture de la billettique,
- Renforcement du service le samedi 15 août 2026.

- **Renouvellement de la gratuité du réseau le vendredi pendant l'été 2026.**

Il est proposé de reconduire l'expérimentation de gratuité du vendredi de juin à septembre 2026, selon les mêmes modalités qu'en 2025 (coût pour CCA : 12 760€ HT). Grâce à la mise en place de la billettique à l'été 2025, le renouvellement de l'expérimentation à l'été 2026 permettra de disposer d'un suivi de fréquentation particulièrement fiable pour déterminer les suites à donner à ce dispositif.

- **Révision de la redevance de mise à disposition des biens par l'Autorité organisatrice**

Le réseau Coralie dispose à présent d'un système de billettique sans contact, propriété de CCA et mis à disposition du concessionnaire.
L'article 37.4 du contrat de concession précise que « L'ajout ou la suppression de biens meubles ou immeubles mis à disposition par l'Autorité Organisatrice entraîne une révision du montant de la redevance de mise à disposition. Le montant est ajusté sur la base des amortissements comptables des biens meubles et immeubles concernés ».
Actuellement le montant de la redevance est fixé à 150 000€ HT/an (valeur 2022). Suite à l'intégration de la billettique dans les biens mis à disposition, le montant de la redevance est porté à 157 000€ HT par an.

- **Fonctionnement du réseau Coralie le samedi 15 août 2026**

Les jours fériés, seules les lignes 1, 2, 4 et 7 du réseau Coralie fonctionnent mais avec un niveau de service réduit. En raison de la tenue du festival des Filets Bleus entre le 12 et le 16 août 2026, le territoire de CCA connaîtra une très forte affluence, notamment le samedi 15 août. Aussi, il est proposé de maintenir une offre de service équivalente à celle d'un jour ouvrable pour cette date de l'été 2026. Le coût de ce fonctionnement est estimé à 11 959 euros €HT.

Considérant l'avis favorable de la commission Mobilités et Déplacements du 29 janvier 2026 et du bureau communautaire du 11 février 2026,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

A 43 voix pour, 4 abstentions (T. LE BON, J. DUPUY, N. RENAULT, A. LE BRAS), 0 voix contre,

Le conseil communautaire :

> **Approuve** l'avenant n°4 au contrat de concession Transport Collectif ci-annexé,
> **Autorise** Monsieur le Président à signer tout document en lien avec cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 5 mars 2026

Signé par : Olivier BELLEC
Date : 13/03/2026
Qualité : PRESIDENT